

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 21 novembre 2016

n°18

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 20

PRESENTS (16) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, Mme BARREAU, M.BARBOT, M.BONNET, Mme BOURAT, M.CHAINE, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MARTIN, Mme PONTHER, M.MELQUIOND

POUVOIRS (4) : Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.MELQUIOND
M.HENEAU donne pouvoir à Mme BARREAU
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.BEN EMBAREK

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Mme BARREAU

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Subvention pour l'achat d'un poulailler – Ecole du Sacré Coeur à Bonneuil-Matours

La CAPC a signé en 2011 avec l'ADEME, une convention d'une durée de cinq ans concernant la mise en place d'un programme local de prévention (PLP) des déchets. Cette convention engage la CAPC à réaliser des actions et aides à la mise en place de projets en lien avec la réduction des déchets. L'objectif à atteindre est de diminuer de 7% les ordures ménagères et assimilées. Le PLP implique que la CAPC peut être amenée à accompagner les projets de différents acteurs : écoles, entreprises, établissements privés, usagers...

Le projet d'installation d'un poulailler au sein de l'Ecole du Sacré Coeur à Bonneuil-Matours, concerne la réduction des déchets et permet le développement sur notre territoire d'un autre mode de réduction des déchets fermentescibles.

Ce projet s'inscrit dans un projet général de développement durable porté par l'établissement sur la gestion des déchets de restauration. Il a un réel intérêt pédagogique, au niveau apprentissage et éducatif.

Le projet est encadré par la directrice de l'école qui s'est rapprochée du service "gestion des déchets" afin d'avoir un soutien financier.

Ce projet permettra de réduire la part de déchets alimentaires de l'établissement mais également de disposer d'un support d'éducation afin de promouvoir de nouveaux modes de réduction des déchets fermentescibles.

La mise en place de composteurs a été réalisée en septembre 2016, dans le cadre de la convention M16-50 avec l'association compost'âge, qui comprend un test avec accompagnement sur 6 mois.

L'objet de la délibération concerne la mise en place du poulailler, avec son achat et celui du petit matériel nécessaire à son fonctionnement. Le coût de ces achats est estimé à 234,99€ (Cf. document joint), et l'adoption de deux poules à 5€.

Le total de l'installation du poulailler s'élève donc à 239,99€. Il est proposé une participation de la CAPC de 160€, l'école prendra le reliquat à sa charge et sera propriétaire de l'installation.

Une information / formation sur l'entretien et le soin des poules sera organisée au moment de

Acquitté en PREFECTURE le 23/11/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 21 novembre 2016

n°18

page 2/2

*l'adoption des poules, par une personne du service "gestion des déchets" de la CAPC.
L'école du Sacré Coeur se chargera de l'installation du poulailler, ainsi que de l'animation et de la sensibilisation auprès des enfants et des encadrants.*

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II – 3.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collective, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que ce projet répond entièrement aux attentes du PLP à savoir la réduction des ordures ménagères et assimilées, tout en intégrant un volet pédagogique.

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une participation financière de 160 € à l'école du Sacré Cœur, service animation
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

La dépense sera imputée à la ligne budgétaire 812.14/20422/3460

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 23/11/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

